

Énoncé de réaction - Obovarie olivâtre

8 décembre, 2011

Nom commun : Obovarie olivâtre

Nom scientifique : *Obovaria olivaria*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre des Pêches et des Océans engagera des consultations avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Obovarie olivâtre à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme en voie de disparition. Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Obovarie olivâtre au gouverneur en conseil dès la fin des consultations.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette moule d'eau douce vit dans les moyennes et les grandes rivières du sud de l'Ontario et du Québec. Il y a eu un déclin historique de la répartition de l'espèce incluant la perte des populations dans les rivières Detroit et Niagara. D'autres localités sont menacées par l'invasion continue des dresseinidés. De plus, l'hôte connu de cette moule, l'esturgeon jaune, est en péril et pourrait être en déclin dans certaines localités que l'on sait encore fréquentées par la moule. L'espèce est également touchée par la dégradation de la qualité de l'eau dans bon nombre de réseaux dulcicoles du sud de l'Ontario et du Québec.

Présence au Canada : Ontario, Québec

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre des Pêches et des Océans

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Ontario

Québec

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : La pêche est gérée et les poissons et les habitats des poissons sont protégé en vertu de la Loi sur les pêches.

Activités de conservations en cours : Peu d'efforts de conservation visent exclusivement l'obovarie olivâtre, mais cette espèce et son habitat ont fait l'objet d'efforts généraux de conservation et d'intendance efforts dans toute son aire de répartition. Des programmes fédéraux, provinciaux, municipaux et relatifs à des bassins hydrographiques qui favorisent et mettent en œuvre des pratiques de gestion exemplaires et des activités d'intendance pour améliorer la gestion des terres et des ressources en eau permettront également d'améliorer la qualité de l'eau et d'accroître la viabilité de l'habitat à l'intérieur de la distribution actuelle et historique de l'obovarie olivâtre et de son poisson-hôte, l'esturgeon jaune. Par exemple, dans le bassin des Grands Lacs, des plans de redressement associés à des secteurs préoccupants (SP) sont mis en œuvre pour lutter contre la pollution et préserver et protéger la santé humaine et de l'écosystème dans ces endroits dégradés. Un programme local de centres d'histoire naturelle exécuté par l'entremise du Bishop Mills Natural History Centre (Ontario) préconise le recours à des relevés volontaires pour mieux comprendre diversité et la distribution des moules, y compris l'obovarie olivâtre. De plus, divers programmes de sensibilisation et d'intendance offerts par l'entremise des offices de protection de la nature en Ontario préconisent l'accroissement ou le rétablissement de la qualité de l'eau et de l'habitat aquatique en réduisant l'envasement, les charges en nutriments et en contaminants, ainsi que par le biais de projets de restauration de l'habitat. Des besoins additionnels de recherches ont été déterminés, lesquels pourraient cerner le besoin de réaliser d'autres efforts de conservation pour protéger cette espèce.